

Le 18 septembre 2012

LE CSA DONNE SON ACCORD A LA CESSION DE DIRECT 8 ET DIRECT STAR

Le Groupe Bolloré prend acte de l'agrément, donné par le CSA, à la cession de Direct 8 et Direct Star au Groupe Canal +, qui va permettre aux 350 collaborateurs de Direct 8 et Direct Star de poursuivre le développement de leurs chaînes au sein de l'un des principaux groupes audiovisuels européens.

Direct 8 créée en 2005, et Direct Star reprise en 2010, représentent près de 4 % d'audience, formant ainsi la première offre audiovisuelle française en clair derrière les groupes historiques.

En échange, le Groupe Bolloré, qui poursuit son développement dans le secteur de la communication et des médias, va recevoir 22,4 millions d'actions Vivendi, représentant 1,7 % du capital du groupe.

